

■ **ITCF SA**, à Vouvry, administration, gestion, achat et vente de participations à des sociétés industrielles et commerciales, etc... (FOSC no 237 du 06. 12. 2002, p. 17, publ. 761020). Fusions: 1) Selon contrat de fusion du 25.06.2004 et bilan arrêté au 31.12.2003, la société reprend au sens de l'art. 748 CO pour CHF 172'948.- les actifs et CHF 638'888.- les passifs à l'égard des tiers, soit un excédent de passifs de CHF 465'940.- de la société 'Dynargie Management International SA', de siège à Genève. Cette fusion s'effectue sans augmentation de capital, les actions de la société absorbée appartenant déjà à la société absorbante. 2) Selon contrat de fusion du 25.06.2004 et bilan arrêté au 31.12.2003, la société reprend au sens de l'art. 748 CO pour CHF 727'119.- les actifs et CHF 285'507.- les passifs à l'égard des tiers, soit un actif net de CHF 441'612.- de la société 'Dynargie SA', de siège à Genève. Cette fusion s'effectue sans augmentation de capital, les actions de la société absorbée appartenant déjà à la société absorbante. 3) Selon contrat de fusion du 25.06.2004 et bilan arrêté au 31.12.2003, la société reprend au sens de l'art. 748 CO pour CHF 2'763'179.- les actifs et CHF 699'989.- les passifs à l'égard des tiers, soit un actif net de CHF 2'063'190.- de la société 'Dynargie Holding SA', de siège à Genève. Cette fusion s'effectue sans augmentation de capital, les actions de la société absorbée appartenant déjà à la société absorbante. 4) Selon contrat de fusion du 25.06.2004 et bilan arrêté au 31.12.2003, la société reprend au sens de l'art. 748 CO pour CHF 600'581.- les actifs et CHF 358'770.- les passifs à l'égard des tiers, soit un actif net de CHF 241'811.- de la société 'Dynargie Recherche et Développement SA', de siège à Genève. Cette fusion s'effectue sans augmentation de capital, les actions de la société absorbée appartenant déjà à la société absorbante.

Journal no 785 du 30.06.2004

(02343134 / CH-621.3.001.565-4)